



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA SOFIA DU JEUDI 15 JUIN 2023
PROCES-VERBAL**

L'Assemblée générale ordinaire de la Sofia s'est tenue jeudi 15 juin 2023 à la Maison de la Poésie (Paris). Les votes se sont déroulés par voie électronique du 31 mai au 14 juin et en séance le 15 juin.

Le vote sur les résolutions proposées aux Assemblées Générales s'exerce au sein de chaque collège. Toute résolution soumise au vote de l'Assemblée doit recueillir la majorité dans chacun des collèges.

Dans le Collège auteurs, les auteurs stagiaires disposent chacun d'une voix, les auteurs adhérents disposent chacun de trois voix et les auteurs sociétaires disposent chacun de six voix.

Dans le Collège éditeurs, chaque associé dispose de six voix.

Inscrits

Collège des Auteurs : 11 752 (représentant 54 792 voix)

Collège des Éditeurs : 572 (représentant 3 432 voix)

Quorum statutaire de 5% des associés :

Collège des Auteurs : minimum de 588 votants (sur 11 752)

Collège des Éditeurs : minimum de 29 votants (sur 572)

Le quorum étant atteint dans chacun des deux collèges, s'agissant de l'adoption des résolutions et des élections au Conseil d'administration, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Les résultats sont communiqués sous constat d'huissier.

Votants :

Collège des Auteurs : 1 565 votes exprimés (représentant 7 987 voix)

Collège des Éditeurs : 151 votes exprimés (représentant 906 voix)

1^{ère} résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent les comptes de l'exercice 2022 et affectent le résultat de 353 194 € en report à nouveau.

— Collège des Auteurs :	Pour : 7 288 voix	Contre : 49 voix	Abstention : 650 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 840 voix	Contre : 18 voix	Abstention : 48 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

2^e résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent le rapport de transparence de la Sofia pour l'exercice 2022, comportant notamment un rapport spécial sur l'utilisation des sommes déduites aux fins de fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs.

— Collège des Auteurs :	Pour : 7 186 voix	Contre : 54 voix	Abstention : 747 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 828 voix	Contre : 12 voix	Abstention : 66 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

3^e résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent l'affectation des sommes déduites, en application de l'article L. 324-17 du Code de la propriété intellectuelle, aux fins de fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs et qui figurent en annexe du rapport spécial du rapport de transparence.

— Collège des Auteurs :	Pour : 7 070 voix	Contre : 111 voix	Abstention : 806 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 810 voix	Contre : 18 voix	Abstention : 78 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des deux tiers des votes exprimés par collège.

4^e résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent les conventions réglementées telles que visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et qui figurent en annexe du rapport spécial du rapport de transparence.

— Collège des Auteurs :	Pour : 6 926 voix	Contre : 60 voix	Abstention : 1 001 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 822 voix	Contre : 12 voix	Abstention : 72 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

5^e résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent les taux de retenue pour frais de gestion opérés par la Sofia en 2022 pour la gestion du droit de prêt en bibliothèque (10,96 %), pour la gestion de la copie privée numérique (7,92 %) et pour la bonne administration de son action culturelle (7,84 %).

— Collège des Auteurs :	Pour : 6 843 voix	Contre : 183 voix	Abstention : 961 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 804 voix	Contre : 24 voix	Abstention : 78 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

6^e résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent, conformément aux dispositions de l'article 14.2 des statuts, la cooptation des Editions Glénat au Conseil d'administration de la Sofia pour la période du 09/03/2023 au 15/06/2023.

— Collège des Auteurs :	Pour : 6 080 voix	Contre : 444 voix	Abstention : 1 463 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 738 voix	Contre : 42 voix	Abstention : 126 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

7^e résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent de porter le montant d'indemnité forfaitaire attribué par session aux membres du Collège Auteurs de la Commission d'attribution des aides à 400 €.

— Collège des Auteurs :	Pour : 6 683 voix	Contre : 249 voix	Abstention : 1 055 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 756 voix	Contre : 48 voix	Abstention : 102 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

8^e résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent l'utilisation en 2022 de sommes non réparties du droit de prêt pour un montant total de 646 953 €, conformément à la politique générale adoptée par l'Assemblée générale de la Sofia en juin 2019.

— Collège des Auteurs :	Pour : 6 783 voix	Contre : 211 voix	Abstention : 993 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 750 voix	Contre : 30 voix	Abstention : 126 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

9^e résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent les modifications de l'article 11 du Règlement général adoptées par le Conseil d'administration du 6 avril 2023.

— Collège des Auteurs :	Pour : 6 658 voix	Contre : 62 voix	Abstention : 1 267 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 780 voix	Contre : 18 voix	Abstention : 108 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

10^e résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent les modifications de l'article 12 du Règlement général adoptées par le Conseil d'administration du 6 avril 2023.

— Collège des Auteurs :	Pour : 6 560 voix	Contre : 61 voix	Abstention : 1 366 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 774 voix	Contre : 24 voix	Abstention : 108 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

11^e résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent les modifications de l'article 13 du Règlement général adoptées par le Conseil d'administration du 6 avril 2023.

— Collège des Auteurs :	Pour : 6 657 voix	Contre : 50 voix	Abstention : 1 280 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 750 voix	Contre : 24 voix	Abstention : 132 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, PAR LE COLLÈGE DES AUTEURS, DE 4 AUTEURS

Nombre d'inscrits	11 752 (représentant 54 792 voix)
Nombre de votants	1 631 (représentant 8 328 voix)
Nombre de suffrages exprimés	1 607 (représentant 8 227 voix)
Nombre de votes blancs	24 (représentant 101 voix)

Sont élus :

— Valentine Goby	5 620 voix
— Marc-Antoine Boidin	5 270 voix
— Colette Vlérick	4 705 voix
— Séverine Weiss	3 756 voix

Ont obtenu :

— Hugo Boris	3 536 voix
— Hélène Dauniol-Remaud	3 023 voix

— Catherine Ecole-Boivin	2 570 voix
— Jean-Luc Yacine	1 734 voix
— Raimondo Lo Russo	1 126 voix

ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, PAR LE COLLÈGE DES EDITEURS, DE 4 ÉDITEURS

Nombre d'inscrits	572 (représentant 3 432 voix)
Nombre de votants	155 (représentant 930 voix)
Nombre de suffrages exprimés	147 (représentant 882 voix)
Nombre de votes blancs	8 (représentant 48 voix)

Sont élus :

— GLENAT (Benoit Pollet)	810 voix
— LAROUSSE (Arnaud Robert)	792 voix
— NATHAN-SEJER (Juliane Charbois)	792 voix
— DALLOZ (Laurence Ballet)	768 voix